

EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

04 novembre 2013

Présents : MM. JANUTH - Bourgmestre, président;
PINTE, PICALUSA, SOUDAN, DESMEDT - Echevins; BORREMANS, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO,
DELCOURTE, FERIER, ANGILLIS, WAUTIER, SAINT-GUILAIN, JADIN, LANGENDRIES, LECLERCQ-
HANNON, ANTHOINE, FUMIERE, CAELS, HENRIOULLE, SMOOS, LEKIME - Conseillers.
LAURENT - Secrétaire communal.

Remarques:

Mmes LOUVIGNY et MOHDAD sont absentes.
MM. IDRISSE et EL KROUT sont absents.
MM. LANGENDRIES et LAURENT sortent au point 57.
M. LAURENT est remplacé par M. ANTHOINE au point 57.
Scrutateurs: Mme DESMEDT et M. BORREMANS.

A - Séance Publique

20131104 (32) 734/161-09 : Inscriptions à l'Académie

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L1122-30;
Vu la nécessité de réclamer une participation aux frais aux élèves de l'Académie, incluant notamment le coût des photocopies;

Vu la situation financière de la Commune;

Considérant que MM(mes) BORREMANS, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO, FERIER, ANGILLIS, WAUTIER, LANGENDRIES, LEKIME ont répondu non ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article 1 - A partir de l'année scolaire 2014-2015, une participation de 20,00€ par année scolaire sera réclamé aux élèves de l'Académie.

Article 2 - Cette participation comprend le coût des photocopies réalisées par les professeurs pour leurs élèves.

Article 3 - L'inscription n'est effective qu'après paiement de cette participation.

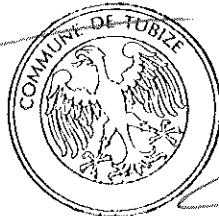
Article 4 - La présente délibération sera transmise pour approbation à l'autorité de tutelle.

Pour extrait conforme le 5 novembre 2013 :

Par ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT.



Le Bourgmestre,

M. JANUTH.